

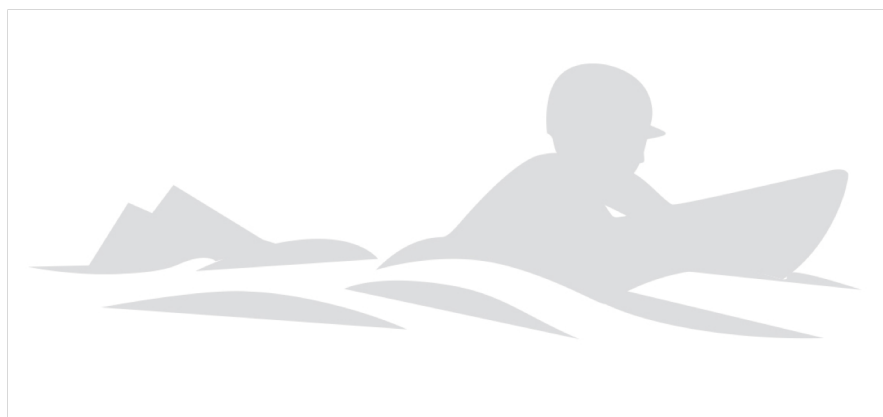


FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



DOCUMENT TECHNIQUE

RÈGLEMENT FORMATION





Comité de Rédaction :

Patrick DUPRAT, Délégué du Collège des IN NEV

Contributions :

Thierry RAVOISIER, Instructeur National.

Francis WURSTHORM, Instructeur National.

Christian BOUSQUET, Instructeur National.

Olivier DAVID, Instructeur National.

Gaël MARPEAU, Instructeur National Stagiaire, Chargé de Mission Formation

Mise à jour le 30/01/2025

Patrick DUPRAT

Intégration : Animateur Club :

Condition de Candidature (ouverture au Nageur N1 NEV Page 20)

Module de Formation Gestion de groupe (Page 21)

Modification : Organisation Niveau 3 (Page 16)

Organisation Initiateur (Page 24)

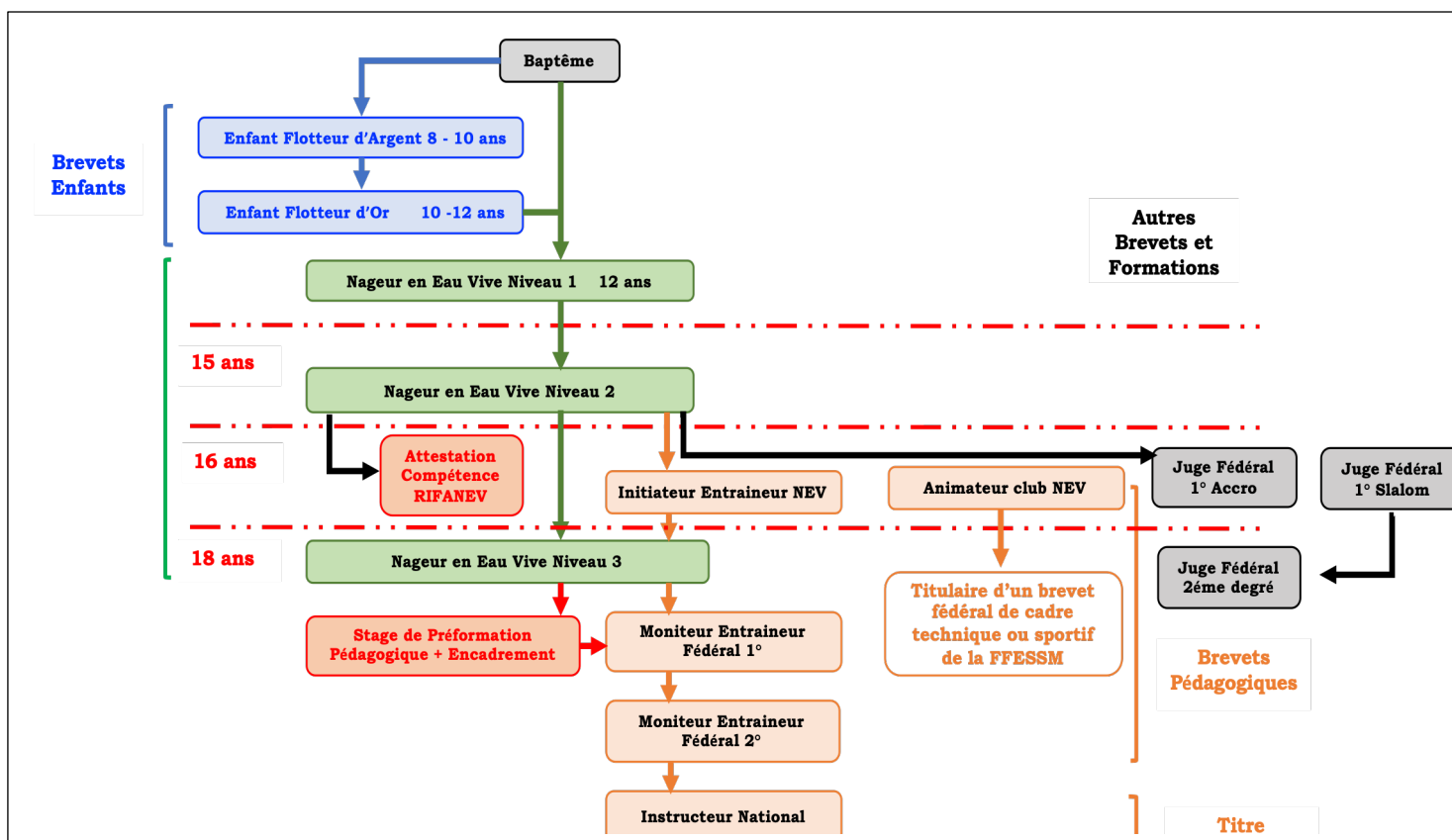
Règlement Formation version 2025 (01)

Adoption CDN N° 507 du 23/02/2025 – Résolution 25 / 014

BREVETS TECHNIQUES

Appellations	Enregistrements
Brevets Jeunes	
Flotteur Enfant d'Argent	Clubs / CR
Flotteur Enfant d'Or	Clubs / CR
Brevets de Nageurs	
Nageur en Eau Vive Niveau 1	Clubs / CR
Nageur en Eau Vive Niveau 2	Clubs / CR
Nageur en Eau Vive Niveau 3	CR / CN - NEV
Brevets de cadres Techniques	
Animateur (Qualification)	CR / CN - NEV
Initiateur Entraîneur	CR / CN - NEV
Moniteur Entraîneur Fédéral 1 ^{er} degré	CR / CN - NEV
Moniteur Entraîneur Fédéral 2 ^{ème} degré	CN - NEV
Titre d'Instructeur	
Instructeur National	CN - NEV
Brevets Compétition	
Juge Fédéral 1 ^{er} degré Slalom	CR / CN - NEV
Juge Fédéral 1 ^{er} degré Nage Acrobatique	CR / CN - NEV
Juge Fédéral 2 ^{ème} degré	CN - NEV

BREVETS TECHNIQUES



INFORMATIONS

L'équipement doit être conforme au code du sport.

Définition de la classe de rivière.

En l'absence de classement publié au bulletin officiel de la fédération délégataire compétente, l'encadrant détermine lui-même, au regard des critères de classement prévus dans le code du sport, le classement du parcours en rivière sur lequel il s'engage.

Conditions de candidature générale pour tous les brevets

- ✉ Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ✉ Présenter :
 - Pour les adultes un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi depuis moins d'un an par tout médecin.
 - Pour les mineurs seule est exigée la présentation d'une attestation de réponse négatives au questionnaire de sante de moins d'un an.
- ✉ Pour les mineurs fournir une autorisation de la personne « agissant en qualité de personne investie de l'autorité parentale ».

TOUT BREVET DÉLIVRÉ DOIT ÊTRE DUMENT ENREGISTRÉ EN LIGNE SUR LE SITE DE LA FFESSM.

SOMMAIRE

Baptême	6
BREVETS JEUNES NAGEURS	
Flotteur d'argent	7
Flotteur d'or	9
BREVETS DE NAGEURS	
Nageur Niveau 1	11
Nageur Niveau 2	13
Nageur Niveau 3	16
BREVETS DE CADRES TECHNIQUES	
Animateur Club	20
Initiateur Entraîneur	24
Moniteur Entraîneur Fédéral 1 ^{er} degré	29
Moniteur Entraîneur Fédéral 2 ^{ème} degré	33
TITRE D'INSTRUCTEUR	
Instructeur National	37
AUTRES QUALIFICATIONS	
Attestation RIFA NEV	39
Attestation Sauvetage	41
BREVETS DE JUGES	
Juge Fédéral 1 ^{er} degré de Slalom	42
Juge Fédéral 1 ^{er} degré de Nage Accro.	43
Juge Fédéral 2 ^{ème} degré	44

BAPTÊME Classe I à III



OBJECTIFS

Première approche de l'activité Nage en Eau Vive, découverte d'un sport de pleine nature associant l'environnement et le plein de sensations. Entouré d'une équipe technique et pédagogique vous permettant de descendre un cours d'eau ou une rivière artificielle dont les difficultés n'excèdent pas la classe III, en utilisant un équipement adapté.

- À partir de 8 ans : classe I – II
- À partir de 12 ans : classe III

ORGANISATION

Organisé à l'échelon du Club, d'une commission NEV ou d'une structure FFESSM.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ✂ Pour les mineurs, avoir une autorisation parentale pour la pratique de cette activité.
- ✂ Fiche de renseignements à compléter, aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger (disponible dans les documents administratifs du site de la commission) ou attestation de Sauv'nage.

DELIVRANCE DU CERTIFICAT

- ↪ Le certificat de Baptême est attribué et signé par le cadre technique ayant effectué la descente avec le baptême

BREVET DE JEUNES NAGEURS**FLOTTEUR D'ARGENT Classe II****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet Flotteur Enfant d'Argent doit permettre au jeune nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer, sur des rivières de classe II, sous la conduite d'un Cadre Technique assisté d'un serre-file.

En fonction des conditions climatiques et/ou une température de l'eau inférieure à 6°, sa durée est laissée à la libre appréciation du cadre technique en fonction de l'âge, de la maturité et du degré de motivation du jeune nageur et des conditions de pratique.

Les connaissances théoriques élémentaires seront transmises en favorisant une approche intuitive des notions et en tenant compte de l'âge de l'enfant.

Le matériel doit être parfaitement adapté : gabarit du flotteur, taille des palmes, casque et gilet ajustés, combinaison assurant une excellente protection iso thermique et traumatique.

ORGANISATION

Les formations « Flotteur Enfant d'Argent » sont organisées à l'échelon du Club.

Le brevet est attribué en évaluation continue sous le contrôle de la même équipe pédagogique.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✉ Être âgé de 8 ans,

JURY

Il est composé d'un cadre technique au moins titulaire du brevet d'Initiateur Entraîneur, en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

- Après avoir été confirmées au cours d'au moins 2 descentes, les compétences nécessaires à l'acquisition du Flotteur Enfant d'Argent sont validées par le cadre technique.
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Président du club d'appartenance ou le Président du Comité Régional organisateur.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 : AISANCE AQUATIQUE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Nage libre	Effectuer 25 m, en piscine ou plan d'eau sécurisé	Réaliser avec aisance, sans prendre appui et sans s'arrêter
Déplacement en apnée	Effectuer une distance d'au moins 3 m sans accessoire, en piscine ou plan d'eau et fond n'excédant pas 180 m.	Réaliser avec aisance, sans appréhension, ni stress et sans refaire surface.

COMPETENCE 2 : DEMONSTRATION DE LA TECHNIQUE INDIVIDUELLE SUR UN PARCOURS CLASSE II		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
<u>Communication gestuelle :</u> • OK • Ça ne va pas • Stop • A droite, A gauche	Connaissance des signes conventionnels élémentaires	Reconnaissance et exécution du signe sans hésitation
Réaliser une reprise de courant	A partir d'un contre large et bien marqué	Orientation du flotteur vers l'amont et propulsion.
Réaliser une traversée / Bac	Sur un courant modéré, sans obstacle en aval. A partir d'un contre large et bien marqué	Atteinte de la rive opposée avec une dérive minimale.
Se diriger	Virer à gauche et à droite sur signe et ordre de l'ouvreur ou du serre-file	Orientation du flotteur et propulsion entraînant un changement de direction effectif
S'arrêter / Stop	Sur signe et ordre de l'ouvreur dans un contre de rive bien marqué	Le nageur s'arrête et se stabilise dans le contre
Évoluer en palanquée	Définir la position de l'élève : derrière l'ouvreur puis devant le serre-file	Maintien de la position dans la palanquée, sans dépasser l'ouvreur

FLOTTEUR D'OR Classe III maximum



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet Flotteur Enfant d'Or doit permettre au jeune nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer en toute sécurité sur des rivières de classe III maximum, sous la conduite d'un cadre technique assisté d'un serre-file.

En fonction des conditions climatiques et/ou une température de l'eau inférieure à 6°, sa durée est laissée à la libre appréciation du cadre technique en fonction de l'âge, de la maturité et du degré de motivation du jeune nageur et des conditions de pratique.

Les connaissances théoriques élémentaires seront transmises en favorisant une approche intuitive des notions et en tenant compte de l'âge de l'enfant.

A l'instar du Flotteur Enfant d'Argent, le matériel doit être parfaitement adapté : gabarit du flotteur, taille des palmes, casque et gilet ajustés, combinaison assurant une excellente protection iso thermique et traumatique.

ORGANISATION

Les formations Flotteur Enfant d'Or sont organisées à l'échelon du club.

Le brevet est attribué en évaluation continue sous le contrôle de la même équipe pédagogique.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- 📁 Être âgé de 10 ans.

JURY

Il est composé d'un cadre technique au moins titulaire du brevet d'Initiateur Entraîneur, en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

- Après avoir été confirmées au cours d'au moins 3 descentes, les compétences nécessaires à l'acquisition du Flotteur Enfant d'Or sont validées par le cadre technique.
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Président du club d'appartenance ou le Président du Comité Régional organisateur.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 : CONNAISSANCES DIVERSES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Séquiper correctement	Le jeune nageur doit être autonome dans la gestion de son équipement. Le moniteur contrôle, cependant, l'équipement avant la mise à l'eau.	Respect d'un ordre chronologique. Le casque est correctement positionné et réglé, les palmes sont bien fixées, le gilet est bien ajusté, le bas de pantalon recouvre les chaussons.
Lecture du torrent	Depuis la rive, l'enfant doit pouvoir décrire un tronçon de torrent comportant contre-courant, pleureuse, veine, vagues, rouleau, seuil.	Interrogation orale au bord du torrent : • Désigner et identifier
Connaissance et respect de l'environnement	Au cours des descentes, sensibilisation à l'observation de la faune et de la flore du torrent et à leur vulnérabilité. Montrer que le torrent fait partie intégrante du système écologique.	Acquisition d'une attitude comportementale par le jeune nageur qui montre un intérêt spontané pour les espèces rencontrées sur le torrent et le fait partager à son moniteur et ses équipiers. Je reconnais au moins...

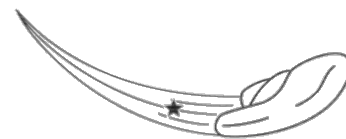
COMPÉTENCE 2 : AISANCE AQUATIQUE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Nage libre	Effectuer 50 m en piscine ou plan d'eau sécurisé.	Réaliser avec aisance, sans prendre appui et sans s'arrêter
Déplacement en apnée	Effectuer une distance d'au moins 5 m sans accessoire. En piscine ou plan d'eau et fond n'exoédant pas 180 m.	Réaliser avec aisance, sans appréhension, ni stress et sans refaire surface.

COMPÉTENCE 3 : DEMONSTRATION DE LA TECHNIQUE INDIVIDUELLE SUR UN PARCOURS CLASSE III		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Communication gestuelle : • OK • Ça ne va pas • Stop • A droite, A gauche	Connaissance des signes conventionnels élémentaires.	Reconnaissance et exécution du signe sans hésitation. Réaction adaptée à un signe.
Réaliser une reprise de courant	A partir d'un contre large et bien marqué.	Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion. Atteindre la veine principale.
Réaliser une traversée / Bac	Sur un courant modéré, sans obstacle en aval. A partir d'un contre large et bien marqué.	Atteinte de la rive opposée avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion.
Se diriger	Virer à gauche et à droite sur signe et ordre de l'ouvreur ou du serre-file.	Orientation du flotteur et propulsion entraînant un changement de direction effectif.
Effectuer un retournement	Successivement à droite et à gauche, sur un courant principal et sans obstacle en aval.	Exécution dynamique et fluide, non décomposée. Le nageur fait corps avec son flotteur.
S'arrêter / Stop	Sur signe de l'ouvreur et ordre du serre-file dans un contre bien marqué.	Nageur arrêté et stabilisé dans le contre.
Évoluer en palanquée	Définir la position de l'élève : derrière l'ouvreur puis devant le serre-file. L'ouvreur effectue des variations de vitesse.	Le nageur maintient sa position en régulant sa vitesse, sans doubler l'ouvreur.

BREVET DE NAGEURS

NAGEUR EN EAU VIVE NIVEAU 1

Classe III - IV maximum



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 doit permettre au nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer, en palanquée encadrée selon prérogatives des cadres techniques sur des rivières de Classe III - IV maximum.

ORGANISATION

Les formations Nageur en Eau Vive niveau 1 sont organisées à l'échelon des clubs.

Le brevet est attribué en évaluation continue sous le contrôle de la même équipe pédagogique ou, éventuellement, suite à un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✎ Être âgé de 12 ans

JURY

Il est composé d'un cadre technique au moins titulaire du brevet d'Initiateur Entraîneur en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

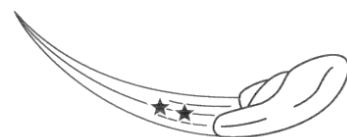
- Après avoir été confirmées au cours d'au moins 3 descentes, les compétences nécessaires à l'acquisition du Nageur en Eau Vive niveau 1 sont validées par le cadre technique.
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président du club d'appartenance ou le Président du Comité Régional organisateur.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 : CONNAISSANCES THEORIQUES ET DIVERSES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
S'équiper et se déséquiper correctement	Le nageur doit être autonome dans la gestion de son équipement. Le cadre technique contrôle cependant l'équipement avant la mise à l'eau.	Respect d'un ordre chronologique. Le casque est correctement positionné et réglé, les palmes sont bien fixées, le gilet est bien ajusté, le bas de pantalon recouvre les chaussons. Le nageur se déséquipe en retrait du torrent et range son matériel aussitôt.
Lecture du torrent	Depuis la rive, pouvoir décrire un tronçon de torrent comportant contre-courant, pleureuse, veine, vagues, rouleau, seuil.	Interrogation orale au bord du torrent : • désigner et identifier
Connaissance et respect de l'environnement	Au cours des descentes, sensibilisation à l'observation de la faune et de la flore du torrent et à leur vulnérabilité. Montrer que le torrent fait partie intégrante du système écologique.	Attitude comportementale du nageur qui montre un intérêt spontané pour les espèces rencontrées sur le torrent et le fait partager à la palanquée. A vérifier au cours des descentes.
Règles de sécurité	Acquisition de comportements sécuritaires vis-à-vis du milieu en général (mise à l'eau, débarquement, dangers, autres utilisateurs...)	Interrogation orale : • le nageur est capable de définir un comportement sécuritaire.
COMPETENCE 2 : AISANCE AQUATIQUE CLASSE III		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Position de sécurité	Simuler la perte du flotteur et descendre un tronçon de 50 m de classe II, sans obstacle dangereux.	Position dorsale allongée pieds en avant. Aisance.
Traversée / Bac	Sans flotteur, avec palmes, effectuer un aller/retour en surface.	La rive opposée est atteinte avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du corps.
COMPETENCE 3 : DEMONSTRATION DE LA TECHNIQUE INDIVIDUELLE SUR UN PARCOURS CLASSE III		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Communication gestuelle : • OK • Ça ne va pas • Stop • A droite, A gauche	Connaissance des signes conventionnels élémentaires	Reconnaissance et exécution du signe sans hésitation. Réaction adaptée à un signe
Réaliser une reprise de courant	A partir d'un contre large et bien marqué, j'accède à la veine principale sans dériver.	Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion. Atteindre la veine principale
Réaliser une traversée / Bac	Sur un courant modéré, sans obstacle en aval. A partir d'un contre large et bien marqué.	Atteinte de la rive opposée avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion
S'arrêter / Stop	Sur signe de l'ouvreur et ordre du serre-file dans un contre bien marqué.	Anticipation en amont du stop : trajectoire, vitesse, déclenchement. Nageur arrêté, stabilisé et sécurisé dans le contre
Se diriger (Virages)	Virer à gauche et à droite sur signe et ordre de l'ouvreur ou du serre-file.	Orientation du flotteur et action de palmage entraînant un changement de direction effectif. Utilisation d'appuis.
Effectuer un retournement / Esquimautage	Successivement à droite et à gauche, sur un courant principal et sans obstacle en aval.	Exécution dynamique et fluide, non décomposée. Le nageur fait corps avec son flotteur
Franchir	Un rouleau Un seuil sans rappel Un petit drossage	En amont du de l'obstacle : placement du nageur et prise de vitesse, position du flotteur en aval : stabilité et dégagement rapide
Évoluer en palanquée	Définir la position de l'élève : derrière l'ouvreur puis devant le serre-file. L'ouvreur effectue des variations de vitesse obligeant le nageur à se ralentir.	Le nageur maintient sa position en régulant sa vitesse, sans doubler l'ouvreur. Il sait se freiner

NAGEUR EN EAU VIVE NIVEAU 2

Classe III - IV - V maximum



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet Nageur en Eau Vive niveau 2 doit permettre au nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- Évoluer en palanquée encadrée par un Initiateur entraîneur titulaire du brevet de nageur niveau 3 sur des rivières de classe IV maximum.
- Évoluer en palanquée encadrée par un moniteur entraîneur fédéral 1^{er} degré sur des rivières de classe IV maximum et pouvoir, éventuellement, tenir les fonctions d'ouvreur et de serre-file.
- Évoluer en palanquée encadrée sur des rivières de classe V par un moniteur entraîneur fédéral 1^{er} degré dans le cadre d'une séance de préparation au nageur niveau 3.
- Naviguer en autonomie, en équipe constituée de 3 à 5 nageurs âgés de 18 ans révolus (dont l'un, au moins, titulaire du RifaNev) sur des parcours de classe III maximum préalablement reconnus.
- Titulaire du RIFANEV : encadrer une palanquée de 6 nageurs licenciés FFESSM sur des rivières de classe II maximum

Le Nageur en Eau Vive niveau 2 est le niveau technique minimum requis pour accéder au brevet d'Initiateur Entraîneur.

ORGANISATION

Les formations Nageur en eau vive niveau 2 sont organisées à l'échelon des clubs.

Le brevet est sous le contrôle de la même équipe pédagogique suite à un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire du Nageur en Eau Vive niveau 1.
- ☞ Être âgé de 15 ans révolus.
- ☞ Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- ☞ Attester par la présentation du carnet de relevé d'un minimum de 5 descentes après la date d'enregistrement du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 sur le site de la FFESSM.

JURY

Il est composé d'un cadre technique au moins titulaire du brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques avec une note minimale de 10 à chacune des épreuves de sauvetage.

- Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet « Nageur en Eau Vive niveau 2 » sont validées sur le procès-verbal par la signature du moniteur.
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président du club d'appartenance ou le Président du Comité Régional organisateur.

PREROGATIVES

- Naviguer en autonomie en équipe constituée de 3 à 5 Nageurs en Eau Vive niveau 2, âgés de 18 ans révolus (dont l'un, au moins, titulaire du RifaNev) sur des parcours de classe III maximum préalablement reconnus.
- Âgé de 18 ans, titulaire du RifaNev et accompagné d'un nageur confirmé en serre-file, encadrer :
 - Une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 12 ans minimum sur des rivières de cl II maximum en milieu naturel,
 - Une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Les palanquées ne pourront pas comporter plus de trois baptêmes.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 : CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 6)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Connaissance du matériel et de l'équipement - (coef.1)	La flottabilité, la propulsion, la protection thermique, la protection traumatique. Des normes en vigueur. Les flotteurs (types, les axes). La corde de sécurité, le couteau.	<u>Interrogation orale</u> . Le nageur sait : • Choisir un matériel adapté à un programme de nage déterminé • Proscrire les matériels dangereux et les configurations d'équipements à risque
Connaissance du torrent - (coef.1)	Aspects physiques, régimes hydrographiques, les utilisateurs	<u>Interrogation écrite</u>
Les dangers potentiels - (coef.3)	Zones à rappels, dressages, siphons (mécanismes succincts), coincements, encombrements dangers dus à l'homme, froid, crues. Insister sur la prévention et les conduites à tenir.	<u>Interrogation écrite</u> . Le nageur peut décrire les dangers et connaît les conduites à tenir.
Organisation d'une descente - (coef.1)	• Adéquation entre niveau technique des participants et difficulté du parcours • Topoguides, météo, niveau d'eau • Échappatoires, communication, secours • Gestion de la palanquée • Shydrater, s'alimenter	<u>Interrogation orale</u> par mise en situation sur un cas concret.

COMPÉTENCE 2 : AISANCE AQUATIQUE - (coef. 3) CLASSE III		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Position de sécurité - (coef.1)	Simuler la perte du flotteur et descendre un tronçon de 100 m de classe II, sans obstacle dangereux.	Position dorsale allongée, pieds en avant. Le nageur se dirige en utilisant les bras. Aisance.
Traversée / Bac - (coef.1)	Sans flotteur, avec palmes, effectuer un aller/retour en surface.	La rive opposée est atteinte avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du corps. Le nageur peut enchaîner un aller/retour.
Évolution avec une seule palme - (coef.1)	Sur un rapide de 100 m de classe II, alterner palme droite et gauche.	Aisance et capacité à rester évolutif.

COMPÉTENCE 3 : TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE BASE (sur parcours de classe IV) - (coef. 6)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Reprise de courant - (coef.1)	Variation le choix des configurations de la zone de reprise : • Longueur, largeur et profondeur, puissance du contre-courant, sous un seul ou non. • Veine à atteindre plus ou moins puissante et éloignée.	Orientation et inclinaison du flotteur, propulsion, acquisition rapide de la veine principale. Le nageur est en mesure de réaliser le geste dans diverses configurations de départ et de commenter son action.
S'arrêter / Stop - (coef.1)	En contre de rive et de rocher, varier les configurations de la zone de stop : • longueur, largeur et profondeur, puissance du contre-courant, avec seul ou non.	Anticipation en amont du stop : trajectoire, vitesse, déclenchement. Rapidité d'exécution et précision : le nageur ne « glisse » pas dans le contre. Nageur arrêté, stabilisé, sécurisé dans le contre, dégage pour le recueil du suivant.
Traversée / Bac - (coef.1)	Directe de rive à rive et fractionnée en utilisant des rochers comme points intermédiaires.	Atteinte des points déterminés, dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion.
Retournement / Esquimautage - (coef.1)	Effectuer sur un rapide, une série de retournements gauche et droit.	Exécution dynamique et fluide, non décomposée. Le nageur fait corps avec son flotteur et reste stable.
Dégagements - (coef.1)	Effectuer une série de retournements de dégagement sur une veine et face à un obstacle.	Efficacité de la manœuvre visant à éviter largement l'obstacle.
Réguler son allure - (coef.1)	Savoir utiliser un courant porteur, un contre-courant, les turbulences. Savoir ralentir : palmes en drapeau, rétropropulsion...	Maîtrise de sa vitesse Maintien de sa place dans la palanquée

COMPETENCE 4 : EVOLUTION DANS LE RAPPEL - (coef. 8) CLASSE IV

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Accoutumance au rappel - (coef2)	Avec, puis sans flotteur, rejoindre la zone de rappel et se laisser tasser plusieurs fois, en utilisant un contre-courant pour revenir à la base de la chute.	Aucune hésitation du nageur et appréhension du rappel maîtrisée. Aisance et décontraction effectives. Bonne analyse et utilisation des mouvements d'eau.
Se poster en truite - (coef2)	-	Stabilité, le nageur n'est ni roulé, ni tassé par la chute.
Evolution dans le rappel - (coef2)	Depuis la position de la truite, effectuer des déplacements latéraux, puis des retournements (esquimautes) successifs à droite, puis à gauche	Manœuvrabilité, stabilité, aisance.
Procédures de dégagement - (coef2)	Depuis la position de la truite et suivant la configuration du seuil, sortir de la zone de rappel: • par un déplacement latéral • en se laissant glisser derrière le champignon, palmes dans la veine noyée • en chandelle	Extraction ou non du rappel

COMPETENCE 5 : SECURITE ET INTERVENTIONS SUR NAGEUR EN DIFFICULTE (Classe IV) - (coef. 12)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Assistance d'un nageur sur un rapide - (coef2)	Descendre à couple sur un tronçon de 500 m	Le binôme reste manœuvrant.
Assistance d'un nageur dans un rappel - (coef. 2)	En action de nage, récupérer un nageur en aval, en difficulté dans un rappel.	Efficacité de l'action.
Sauvetage - (coef2)	Intercepter un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide et le ramener en sécurité sur la berge.	Efficacité de l'intervention, tête hors de l'eau, sécurisation sur la berge.
Sécuriser une zone à rappel et extraction d'un nageur - (coef2)	Rester posté en truite à la base de la chute pendant le passage d'une palanquée puis se porter sur un nageur en difficulté dans le rappel et l'en extraire.	Vigilance, réactivité, aisance. Efficacité de l'action.
Utilisation de la corde de sécurité - (coef2)	Extraire un nageur pris dans un rappel en lui lançant une corde de sécurité. Effectuer 2 lancers successifs	Précision et rapidité du lancer, choix de la zone de récupération, reconditionnement rapide de la corde, extraction.
Utilisation de la corde de sécurité - (coef2)	Equipé d'un Gilet longé à la corde de sécurité, extraire un nageur pris dans un rappel.	Montage du dispositif, efficacité de l'action.

COMPETENCE 6 : LIRE - GUIDER - FERMER (en classe III-IV) - (coef. 6)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Lire le torrent et agir - (coef2)	<u>Nageur en tête (solo)</u> : Il construit et gère la progression pour lui-même, sans notion de groupe. Il doit reconnaître les différents mouvements d'eau, discerner courant et contre-courant, évaluer leur intensité, visualiser les obstacles à éviter ou à franchir pour concevoir et faire une trace. Franchissement d'obstacles : rappel, drossage, rouleau portefeuille	Pertinence et respect de la trajectoire. Franchissement : • Placement en amont de l'obstacle, prise de vitesse Positionnement du flotteur. Stabilité, dégagement en aval
Ouvrir - (coef2)	<u>Nageur en tête en situation d'ouvreur (leader)</u> : Il ouvre, guide et orchestre la descente au profit de ses équipiers. Le parcours choisi pour cet exercice ne doit pas nécessiter la mise en place de dispositif de sécurité, mais comporte un panel des obstacles types à franchir. Le formateur doit garder à l'esprit que le breveté, Nageur en eau vive niveau 2, ne peut guider que des équipiers (nageurs de même niveau technique que lui) sans idée d'encadrement.	Trajectoires et modes de progression adaptés au terrain et à ses équipiers. Les Stops sont justifiés et bien choisis. Attitude et comportement en leader : • Communication, explications succinctes
Fermer / Serre-file - (coef2)	Ce nageur sécurise la mise à l'eau (prêt avant les autres), ferme la descente et assure le groupe. Choisir un parcours varié en intensité et par la nature des obstacles	Vigilance, anticipation, intervalle avec le dernier nageur adapté, communication, interventions efficaces

NAGEUR EN EAU VIVE NIVEAU 3

Classe V



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation du brevet Nageur en Eau Vive niveau 3 doit permettre au nageur d'acquies les compétences nécessaires pour :

- Évoluer en autonomie, en équipe constituée de 3 à 5 nageurs âgés de 18 ans révolus sur des parcours de difficulté de classe V.
- Reconnaître et aborder en équipe, des torrents inconnus après le montage d'un dossier de reconnaissance et un repérage.
- Assister, en tant qu'ouvreur ou serre-file, les moniteurs entraîneurs fédéraux dans l'encadrement de palanquées sur des parcours de classe V

Cette formation reprend les techniques individuelles abordées au Nageur en Eau Vive niveau 2 et les développe sur des parcours à forte pente et/ou gros volume imposant au nageur vitesse d'exécution, précision et anticipation.

Les techniques de groupe et sécurité sont élevées au niveau d'exigence de ces nouveaux parcours.

Le champ des notions théoriques est élargi et porte sur une connaissance approfondie du nageur et du milieu.

La sortie sur le torrent consécutive à l'élaboration du « dossier reconnaissance » permet d'aborder les techniques de repérage et la mise en œuvre des techniques spécifiques de progression.

Le « Nageur en Eau Vive niveau 3 » est le niveau technique requis pour accéder au brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.

ORGANISATION

L'examen du brevet « Nageur en Eau Vive niveau 3 » relève de l'autorité de la commission régionale NEV, **ou selon, par la commission nationale dans le cas de carence de MEF2**.

Les sessions de cet examen peuvent être organisées à l'échelon régional, départemental ou club, mais il revient au Délégué Régional NEV de désigner le Président de jury.

Le brevet est sous le contrôle de l'équipe pédagogique, suite à un examen ponctuel.

Le Président de Jury et /ou le chargé de mission Régional Formation ont en charge :

- De contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation
- De vérifier la conformité des dossiers des candidats
- De Conserver les procès-verbaux d'examens

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✎ Être âgé de 18 ans révolus
- ✎ Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- ✎ Être titulaire du :
 - ↳ Brevet « Nageur en Eau Vive niveau 2 »
 - ↳ RIFANEV
 - ↳ L'attestation de réussite à l'épreuve de sauvetage ;
- ✎ Totaliser depuis la date d'enregistrement sur le site FFESSM du Nageur en Eau Vive niveau 2 au moins 10 descentes effectuées sur au moins 5 torrents différents dont 3 de classe V, validées sur le carnet du nageur.

Le candidat doit déposer un dossier complet, constitué des pièces ci-dessus et du formulaire d'inscription, auprès de la commission organisatrice.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, délégué de la commission organisatrice ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Formation de la commission organisatrice ou d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs moniteurs entraîneurs fédéraux en fonction du nombre de candidats.

Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques avec une note minimale de 10 à chacune des épreuves de sécurité et de sauvetage.

- Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet « Nageur en Eau Vive niveau 3 » sont validées par le responsable régional formation.
- Le brevet est délivré par la Commission régionale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique.
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Délégué de la commission régionale d'appartenance.

PREROGATIVES

- Évoluer en autonomie, en équipe constituée de 3 à 5 Nageurs en Eau Vive niveau 3 sur des parcours de difficulté de classe V.
- Accompagné d'un nageur confirmé en serre-file, encadrer :
 - Une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 12 ans minimum sur des rivières de cl II maximum en milieu naturel,
 - Une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Les palanquées ne pourront pas comporter plus de trois baptêmes

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 : CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie appliquée à la nage en eau vive - (coef.1)	Schématisation de l'alimentation musculaire et des échanges gazeux. Définir sous plusieurs formes les principes de déshydratation. • Les risques dus à l'effort, • Hypoglycémie, déshydratation, crampes,	<u>Interrogation écrite</u> Le candidat doit connaître : • Le processus alimentaire musculaire et de la respiration dans une version succincte.
Connaissance de ses prérogatives - (coef.1)	Etre en mesure de mentionner dans sa totalité ses prérogatives.	<u>Interrogation écrite</u>
Organisation d'une descente - (coef.1)	• Adéquation entre niveau technique des participants et choix des parcours • Topoguides, météo, niveau d'eau • Échappatoires, communication, secours. • Gestion de la palanquée • Shydrater, salimenter	<u>Interrogation écrite</u>
Technique de reconnaissance d'un torrent avant la descente - (coef.2) • Notion élémentaire de topographie, météorologie et hydrologie. • Utilisation de documents et différences sources de renseignements. • Reconnaissance visuelle • Pendant : descente en tiroirs,	• Notion topographie, définir des zones de dépression et vitesses des vents, différencier les régimes hydrologiques. • Interprétation cartographique, échelles, courbes de hauteur, distance d'un point à un autre, moyens de documentations (littéraire et informatique). • Schématiser une descente en tiroirs.	<u>Interrogation écrite</u>
COMPÉTENCE 2 : TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE BASE (sur parcours de classe IV mini à V maxi) - (coef. 13)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
S'arrêter / Stop - (coef.3)	En contre de rive et de rocher, suivant les configurations de la zone de stop : • Longueur, largeur et profondeur, • Puissance du contre-courant, avec seuil ou non. • Stops très courts et stops avec entrée en retournement.	Anticipation en amont du stop : • Trajectoire, vitesse, déclenchement. Rapidité d'exécution et précision : • Le nageur ne « glisse » pas dans le contre. • Nageur arrêté, stabilisé, sécurisé dans le contre, dégage pour le recueil du suivant.
Reprise de courant à partir d'une rive, puis d'un rocher - (coef.3)	Varié le choix des configurations de la zone de reprise, rive / rocher : • Longueur, largeur et profondeur, • Puissance du contre-courant, sous un seuil ou non. • Veine à atteindre plus ou moins puissante et éloignée.	Orientation et inclinaison du flotteur, propulsion, acquisition rapide de la veine principale. Le nageur est en mesure de réaliser le geste dans diverses configurations de départ et de commenter son action.
Traversée / Bac - (coef.3)	Directe de rive à rive et fractionnée en utilisant des rochers comme points intermédiaires. Alterner des traversées avec retournement dans le mouvement.	Atteinte des points déterminés, dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion, le retournement est parfait, le nageur fait corps avec son flotteur le tout dans un seul mouvement fluide et dynamique.
S'immobiliser dans un rouleau avec déplacements - (coef.3)	Utilisation de contre-courant pour accéder au rouleau, maintien du flotteur en équilibre, Déplacement latéral gauche / droite.	Efficacité de l'utilisation des contre-courants, le nageur est dans une position de confort, il maîtrise parfaitement son flotteur et celui-ci est stable. Il effectue avec aisance et sans contrainte, des déplacements latéraux.
Effectuer des nœuds - (coef.1)	Effectuer un nœud de chaise et un nœud de plein poing.	Le candidat doit effectuer ces nœuds dans un mouvement d'automatisme.

COMPETENCE 3 : AISANCE AQUATIQUE (sur parcours de classe IV mini à V maxi) - (coef. 3)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Traversée / Bac - sans flotteur - (coef. 1)	Avec palmes, en surface, effectuer un aller-retour.	La rive opposée est atteinte avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du corps. Le nageur peut enchaîner un aller-retour.
Evolution avec une seule palme sans flotteur - (coef. 1)	Sur un rapide, d'une distance de 200 m, alterner palme droite et gauche.	Position dorsale allongée, pieds en avant. Le nageur se dirige en utilisant les bras et démontre avec aisance la façon de se ralentir et de s'arrêter.
Descendre, équipé d'une seule palme, un tronçon accidenté de 500 m avec flotteur - (coef. 1)	Sur un rapide, d'une distance de 500 m, alterner palme droite et gauche.	Le nageur démontre sa capacité à rester sur la veine principale en s'aident d'appuis sur le flotteur et de sa palme pour se stabiliser.

COMPETENCE 4 : SECURITE ET INTERVENTIONS SUR NAGEUR EN DIFFICUTE (Classe IV-V maxi) - (coef. 5)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Avec flotteur, assistance d'un nageur dans un rapide - (coef. 2)	Descendre à couple sur un tronçon de 500 m et rassurer le nageur en difficulté.	Le binôme reste manœuvrant, la lecture de la rivière est saine.
Avec flotteur, assistance d'un nageur sans palme dans un rapide - (coef. 1)	Descendre à couple sur un tronçon de 250 m et rassurer le nageur en difficulté.	Lecture saine de la rivière, anticipation des obstacles et maintien ferme du flotteur assisté.
Avec flotteur, franchir un seuil avec un nageur à couple - (coef. 1)	Anticipations et choix de trajectoires, franchissement perpendiculaire de la chute et rassurer le nageur en difficulté.	Maintien correct du flotteur, position du nageur pilote en fonction de la difficulté.
Avec flotteur, effectuer une série de stops avec un nageur à couple - (coef. 1)	Anticipation, maintien et déplacement énergique, rentrée active en zone de contre-courant.	Binôme manœuvrant et énergique, stop très court et action portant à éviter les obstacles formant les zones de stops.

COMPETENCE 5 : SECURITE (Classe IV mini - V maxi) - (coef. 10)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Placer un dispositif de sécurité sur un seuil et couvrir le passage - (coef. 2)	Analyse de la réception du seuil, placement amont en visuel et placement sécurité avec corde en aval.	Choix du placement de la sécurité en fonction de la lecture du seuil.
Placer un dispositif de sécurité sur un enchaînement et couvrir le passage - (coef. 2)	Analyse des risques et des dangers, maîtriser une descente dite « en tiroir ».	Choix des stops lors de la descente en tiroir et placement sur passage à risque.
Ramener sur la rive un nageur sans flotteur, en difficulté dans un rapide - (coef. 2)	Intercepter un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide et le ramener en sécurité sur la berge.	Efficacité de l'intervention, tête hors de l'eau, sécurisation sur la berge.
Intervenir sur un nageur sans flotteur, en difficulté dans un seuil - (coef. 2)	Tenir une position dite « de la truite » à la base d'une chute ou d'un seuil avec aisance, attraper un nageur en difficulté dans le rappel et l'en extraire.	Réactivité, aisance. Efficacité de l'action, tête hors de l'eau, sécurisation sur la berge.
Dégager un nageur avec flotteur ou un pratiquant de sport d'Eau Vive, coincé sur un rocher - (coef. 2)	Analyse et anticipation des risques. Intervention indirecte, utilisation et maniement de la corde de sécurité. Intervention directe, stop aval.	Temps de réaction et d'intervention, éviter la cause de sur-accident, lancer de corde précis.

BREVET DE CADRES TECHNIQUES**ANIMATEUR CLUB****Classe I – II****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation dispensée dans le cadre de la préparation à la qualification d'Animateur club doit permettre au nageur d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et encadrer sur des rivières de classe II maximum.

ORGANISATION

Les formations d'Animateur sont organisées à l'échelon des régions.

Une formation technique de trois (3) heures, pouvant être divisible en trois fois une heure suivie ou précédée d'une formation théorique :

- Sur des rivières de classe III.
- Ou sur des bassins artificiels de classe III.

La qualification est attribuée en évaluation continue sous le contrôle de la même équipe pédagogique.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire d'un brevet fédéral de cadre technique de commission technique et sportive FFESSM.
- ☞ Ou titulaire du brevet « Nageur en Eau Vive Niveau 1 minimum » accompagné d'une attestation de gestion de groupe et de responsabilité décernée par un MEF1 NEV au minimum.
- Être titulaire de l'attestation RIFA de la Commission technique ou sportive FFESSM.
- Être titulaire de l'attestation de sauvetage mannequin.
- ☞ Être âgé de 16 ans révolus.
- ☞ Être présenté par le Président du club d'appartenance.

Le candidat doit déposer un dossier complet, constitué des pièces ci-dessus et du formulaire d'inscription, auprès de la Commission Régionale organisatrice.

JURY

Il est composé :

- Du Délégué de la Commission Régionale ou de son représentant.
- D'un ou plusieurs cadres techniques au moins titulaires du brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.
- Le président de jury étant le Délégué de la Commission Régionale NEV ou son représentant, ayant la charge de :
 - ↪ Contrôler le bon déroulement de la qualification suivant les spécifications du Règlement Formation.
 - ↪ Vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- Les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction.

DELIVRANCE DE LA QUALIFICATION

Pour obtenir cette qualification, les différentes compétences doivent être acquises par le candidat, validées par l'équipe pédagogique.

- ↪ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le délégué de la commission régionale d'appartenance.

PREROGATIVES

Encadrer, accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

- Une palanquée de 10 (dix) nageurs maximums licenciés âgés de 12 ans minimum sur des rivières de cl II maximum en milieu naturel,
- Une palanquée de 8 (huit) nageurs maximums licenciés âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Les palanquées ne pourront pas comporter plus de trois baptêmes.

CONTENU DE LA QUALIFICATION

COMPÉTENCE 1 : GESTION DU GROUPE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
L'animateur club	Présentation, Prérogatives, Responsabilité.	Évaluation orale
L'accueil du groupe	Prise en main, Vérification de l'équipement Vérifications administratives (certificats médicaux, licences, niveaux, autorisations parentales éventuelles), Présentation de la descente .	Évaluation orale
Organisation d'une descente Gestion d'une descente	Descente classe I/II > Étude du parcours et des difficultés. • Topoguides, échappatoires, obstacles S'informer : • Météo, niveau d'eau, pratiquants Anticiper : • Communiquer, secours • S'hydrater, s'alimenter, le froid L'équipement. • Adéquation entre niveau technique des nageurs et difficulté du parcours • Échappatoires, communication, secours	Évaluation orale et mise en situation sur un cas concret
Gestion de la palanquée	Notions théoriques : • Le briefing • L'équipement • La mise à l'eau • La descente • Le débarquement • Le débriefing • Rôle et emploi du serre-file	Évaluation orale

COMPETENCE 2 : CONNAISSANCES THEORIQUES

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éthique, Citoyenneté, Discrimination, Honorabilité, Dopage.	Information Obligatoire	<u>Non évalué</u>
Historique et organisation de la nage en eau vive	Connaissance succincte.	<u>Interrogation orale</u>
Connaissance du matériel et de l'équipement	La flottabilité, la propulsion, la protection thermique, traumatique. Les flotteurs (types, les axes)	<u>Interrogation orale</u> Le nageur sait choisir un matériel adapté à un programme de nage déterminé.
Connaissance de la rivière	Aspects physiques, régimes, classes, hydrographiques, les utilisateurs	<u>Interrogation orale</u>
Les dangers potentiels	Zones à rappels, drossages, siphons (mécanismes succincts), coincements, Encombrements dangers dus à l'homme, froid, crues. Insister sur la prévention et les conduites à tenir.	<u>Interrogation orale</u> Le nageur peut décrire les dangers et connaît les conduites à tenir.
Organisation d'une descente	• Adéquation entre niveau technique des participants et difficulté du parcours. • Météo, niveau d'eau. • Échappatoires, communications, secours. • Gestion de la palanquée. • Shydrater, s'alimenter.	<u>Interrogation orale</u> Par mise en situation sur un cas concret.

COMPETENCE 3 : AISANCE AQUATIQUE (Classe III)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Position de sécurité	Simuler la perte du flotteur et descendre un tronçon de 50 m sans obstacle dangereux.	Position dorsale allongée, pieds en avant. Le nageur se dirige en utilisant les bras. Aisance.
Traversée / Bac	Sans flotteur, avec palmes, en surface. Effectuer un aller-retour.	La rive opposée est atteinte avec une dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du corps. Le nageur peut enchaîner un aller/retour.
Évolution avec une seule palme	Sur un rapide de 100 m alterner palme droite et gauche.	Aisance et capacité à rester évolutif

COMPETENCE 4 : TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE BASE (sur parcours de classe III)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Reprise de courant	Varié le choix des configurations de la zone de reprise, rive / rocher : • Longueur, largeur et profondeur, • Puissance du contre-courant, sous un seuil ou non, • Veine à atteindre plus ou moins puissante et éloignée.	Orientation et inclinaison du flotteur, propulsion, acquisition rapide de la veine principale. Le nageur est en mesure de réaliser le geste dans diverses configurations de départ et de commenter son action.
S'arrêter / Stop	Varié le choix des configurations de la zone de reprise, rive / rocher : • Longueur, largeur et profondeur, • Puissance du contre-courant, sous un seuil ou non.	Anticipation en amont du stop : • Trajectoire, vitesse, déclenchement. Rapidité d'exécution et précision : • Le nageur ne « glisse » pas dans le contre. Nageur arrêté, stabilisé, sécurisé dans le contre dégage pour le recueil du suivant.
Traversée / Bac	Directe de rive à rive	Atteinte des points déterminés, dérive minimale. Orientation et inclinaison correcte du flotteur, propulsion
Retournement / Esquimautage	Effectuer sur un rapide, une série de retournements gauche et droit.	Exécution dynamique et fluide, non décomposée. Le nageur fait corps avec son flotteur et reste stable.
Réguler son allure	Savoir utiliser un courant porteur, un contre-courant, les turbulences. Savoir ralentir : palmes en drapeau, rétropropulsion	Maîtrise de sa vitesse. Maintien de sa place dans la palanquée.

COMPETENCE 5 : EVOLUTIONS DANS UN SEUIL (classe III)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Accoutumance au seuil	Avec, puis sans flotteur, rejoindre la zone du seuil et se laisser tasser plusieurs fois, en utilisant un contre-courant pour revenir à la base de celui-ci.	Aucune hésitation du nageur et appréhension maîtrisée. Aisance et décontraction effectives. Bonne analyse et utilisation des mouvements d'eau.
Se poster en « truite »	-	Stabilité, le nageur n'est ni roulé, ni tassé par le seuil.
Évolution dans le seuil	Depuis la position de la truite, effectuer des déplacements latéraux, puis des retournements (esquimautes) successifs à droite, puis à gauche.	Manœuvrabilité, stabilité, aisance.
Procédures de dégagements	Depuis la position de la truite et suivant la configuration du seuil, sortir de la base de celui-ci : • Par un déplacement latéral • En se laissant glisser derrière le champignon, palmes dans la veine noyée • En chandele	Extraction ou non de la base du seuil.

COMPETENCE 6 : SECURITE ET INTERVENTION SUR NAGEUR EN DIFFICULTE (classe III)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Assistance d'un nageur sur un rapide	Descendre à couple sur un tronçon de 200 m.	Le binôme reste manœuvrant.
Assistance d'un nageur en difficulté sous un seuil	En action de nage, récupérer un nageur, en aval, en difficulté dans un seuil.	Efficacité de l'action.
Sauvetage	Intercepter un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide et le ramener en sécurité sur la berge.	Efficacité de l'intervention, tête hors de l'eau, sécurisation sur la berge.
Sécuriser un seuil et extraction d'un nageur	Rester posté en truite à la base d'un seuil pendant le passage d'une palanquée puis porter assistance sur un nageur en difficulté dans le rappel et l'en extraire.	Vigilance, réactivité, aisance. Efficacité de l'action.

COMPETENCE 7 : LIRE - GUIDER - FERMER (en classe III)

Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Lire la rivière et agir	Nageur en tête - solo - : • il construit et gère la progression pour lui-même, sans notion de groupe. • il doit reconnaître les différents mouvements d'eau, discerner courant et contre-courant, évaluer leur intensité, visualiser les obstacles à éviter ou à franchir pour concevoir et faire une trace. Franchissement ou évitement d'obstacles : rappel, dressage, rouleau.	Pertinence et respect de la trajectoire. Franchissement : placement en amont de l'obstacle, prise de vitesse. Positionnement du flotteur. Stabilité, dégagement en aval. Procédure de schuntage.
Ouvrir	Nageur en tête en situation d'ouvreur - Leader - : • il ouvre, guide et orchestre la descente au profit de ses équipiers. Le parcours choisi pour cet exercice ne doit pas nécessiter la mise en place d'un dispositif de sécurité, mais comporte un panel des obstacles types à franchir.	Trajectoires et modes de progression adaptés au terrain et à ses équipiers. Les Stops sont justifiés et bien choisis. Attitude et comportement en leader : • Communication, explications succinctes.
Fermer (Serre-file)	Ce nageur sécurise la mise à l'eau (prêt avant les autres), ferme la descente et assure le groupe. Choisir un parcours varié en intensité et par la nature des obstacles.	Vigilance, anticipation, intervalle avec le dernier nageur adapté, communication, interventions efficaces.

INITIATEUR ENTRAINEUR

Classe III – IV



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'Initiateur Entraîneur est le premier maillon de la chaîne d'encadrement.

Il est un fervent acteur de la découverte et de l'enseignement de la Nage en eau vive au sein des clubs en favorisant la découverte de l'activité.

Cette certification peut être un premier pas pour acquérir l'expérience nécessaire à l'accès au Monitorat mais n'en constitue pas un passage obligé.

ORGANISATION

Les stages initiaux et les sessions de contrôle des acquis d'Initiateur Entraîneur sont organisées par les commissions régionales, ou selon, par la commission nationale dans le cas de carence d'Instructeur.

Les organisateurs sont tenus de publier les dossiers d'inscriptions, au moins 2 mois avant le début de la formation.

Ces formations peuvent être dispensées par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré (directeur de stage initial).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être âgé de 15 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- ☞ Être présenté par le président du club d'appartenance.
- ☞ Les candidats mineurs doivent présenter une autorisation écrite, d'entrée en formation et de passage de diplôme de la personne « agissant en qualité de personne investie de l'autorité parentale ».
- ☞ Être titulaire du niveau 2 pour entrer en formation initiateur entraîneur.
- ☞ Le candidat doit déposer auprès de la commission organisatrice, un dossier complet constitué du formulaire d'inscription accompagné des pièces ci-dessus, au moins 1 mois avant le début de la session :
 - RIFA-NEV
 - Attestation de sauvetage
 - Le livret pédagogique dûment rempli, remis à l'issue du stage initial, totalisant les 18 séances, dont l'acquisition de chaque contenu est validée.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la commission organisatrice ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Formation de la commission organisatrice ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter. Il a en charge de :
 - ↳ Contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation.
 - ↳ Vérifier la conformité des dossiers des candidats.
 - ↳ Conserver les procès-verbaux d'examens.
- D'un ou plusieurs Moniteurs Entraîneurs Fédéraux en fonction du nombre de candidats.

Le Président de jury étant le Délégué de la Commission Régionale NEV ou son représentant.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction excepté le Délégué de la commission régionale qui, selon ses prérogatives de cadre technique, peut cumuler la fonction de chargé de mission formation régionale.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de 10.

- ↪ Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet sont validées par le Chargé de mission Régional Formation.
- ↪ Le brevet est délivré par la Commission régionale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- ↪ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Délégué de la commission régionale d'appartenance.

PREROGATIVES

- Les titulaires mineurs œuvrent sous la responsabilité du président de club :
 - ↪ Sur un bassin de slalom de classe III maximum présence d'un MEF NEV :
 - Enseigner les compétences des brevets de nageurs jusqu'au niveau 1
 - Encadrer, accompagné d'un nageur en serre-file :
 - Trois baptêmes au plus.
 - Deux nageurs titulaires du flotteur enfant d'Or
 - Une palanquée de 4 nageurs non brevetés ou titulaire du brevet de nageur niveau 1.
 - ↪ Sur une rivière de classe II maximum et avec un nageur confirmé en serre-file :
 - Encadrer une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 12 ans minimum sur des rivières de cl II maximum en milieu naturel,
 - Encadrer une palanquée de 6 (six) nageurs maximums licenciés âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
 - Les palanquées ne pourront pas comporter plus de trois baptêmes.
- A partir de 18 ans :
- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Organiser et surveiller des séances en piscine ou en plan d'eau délimité.
- Enseigner et valider les compétences des brevets de nageurs, jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 1.
- Préparer des nageurs au Nageur en Eau Vive niveau 2 sous le conseil d'un Moniteur, présent dans la palanquée lors de la formation.

Encadrer, accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

- Une palanquée de 12 (douze) nageurs licenciés maximums à partir de 12 ans sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel.
- Une palanquée de 8 (huit) nageurs licenciés maximums âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Les palanquées ne pourront pas comporter plus de quatre baptêmes.

Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire à minima du brevet de nageur en eau vive niveau 2 :

- ↪ Des baptêmes (3 au plus) sur des rivières de classe III maximum.
- ↪ 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
- ↪ Une palanquée, composée au plus, de 4 nageurs non brevetés ou titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 sur des rivières de classe III maximum.
- Titulaire du brevet de nageur N3, encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire du brevet de nageur en eau vive niveau 3 :
 - ↪ Une palanquée, composée au plus, de 3 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des rivières de classe IV maximum.

L'Initiateur Entraîneur exerce uniquement sur des parcours préalablement reconnus.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation, accessible aux Nageurs en Eau Vive niveau 2 minimum, est regroupée en 2 modules chacun permettant l'acquisition des bases techniques et pédagogiques nécessaires pour encadrer des descentes, construire et animer des séances d'enseignement.

Dans le cas de formations interrégionales, les stagiaires pourront acquérir les modules indifféremment dans l'une ou l'autre des régions organisatrices.

La validation des modules 1 et 2 permet l'ouverture du livret pédagogique et la mise en situation pédagogique qui sera suivie du contrôle des acquis (examen).

Le stage de mise en situation pédagogique est placé sous la tutelle du directeur de stage (Moniteur Entraîneur Fédéral 2^e degré) et a pour objectif le développement, au travers d'une expérience du terrain, des compétences acquises.

MODULE 1	MODULE 2	MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	CONTROLE DES ACQUIS
Formation continue	Formation continue	Après validation des modules 1 et 2, ouverture d'un livret pédagogique	Examen
Gestion de groupe	Enseignement	Réaliser au moins 18 séances pédagogiques	Épreuves pédagogiques et sécurité

Les titulaires du brevet d'Initiateur Entraîneur Fédéral NAP, les MEF1 NAP et les Encadrants plongée E1, E2, E3 & E4 sont dispensés du module 1 & 2.

MODULE 1 : GESTION DU GROUPE

Il se déroule en milieu naturel et comporte 3 séances sur le torrent. Il est centré sur la gestion du groupe, l'encadrement de palanquée et les techniques de sécurité.

COMPETENCE 1 : GESTION DU GROUPE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éthique, Citoyenneté, Discrimination, Honorabilité, Dopage.	Information Obligatoire	<u>Non évalué</u>
L'Initiateur Entraîneur NEV	Présentation, Prerogatives, Responsabilité.	Non évalué.
L'accueil du groupe	Exposé théorique, Prise en main, Questionnaire sur les expériences NEV (sous forme de discussion), Équipement, vérifications administratives (certificats médicaux, licences, niveaux, autorisations parentales éventuelles), Présentation du programme de la séance ou du stage.	Mise en situation.
Organisation d'une descente	Notions théoriques, Définir les objectifs, Descente technique ou non, intérêt Etude du parcours : - Adéquation entre niveau technique des participants et difficulté du parcours - Topoguides, échappatoires, obstacles S'informer : - Météo, niveau d'eau, pratiquants Anticiper : - Communiquer, secours - Shydrater, s'alimenter, le froid L'équipement.	Préparation des descentes du lendemain.

Gestion de la palanquée	Notions théoriques : • Le briefing • L'équipement • La mise à l'eau • La descente • Le débarquement • Le débriefing • Rôle et emploi du serre-file	Mise en situation au cours des 2 descentes du lendemain.
Sécurité	Sur un parcours de classe II – IV, synthèse des techniques de sécurité et d'interventions : • Utilisation de la corde de sécurité • Mise en place de sécurités adaptées • Interventions sur nageur en difficulté	Efficacité des interventions, réalisées dans des conditions optimales de confort et de sécurité. Précision et rapidité des lancers, amarrage de la corde, choix de la zone de récupération, reconditionnement rapide de la corde.
Conduite de palanquée	Nageur en tête en situation d'ouvreur - Leader - : il ouvre et gère la descente pour le groupe. Le parcours choisi pour cet exercice comportera un panel d'obstacles à franchir (seuil, petit drossage...) nécessitant un arrêt de la progression pour : • Reconnaître ou non le passage • Expliquer et donner les consignes nécessaires pour le franchissement • la mise en place éventuelle d'un dispositif de sécurité adapté	Trajectoire, mode et cadence de progression adaptée au terrain et au groupe. Attitude et comportement de leader : • il communique, donne des explications succinctes et des consignes, surveille discrètement le potentiel physique (froid, fatigue) et mental (anxiété, lassitude, témérité) des nageurs • Les stops sont justifiés et bien choisis : fréquence, difficulté, surface suffisante, éloignement de l'obstacle à franchir (le cas échéant) Sécurisation des passages si nécessaire, en rapport avec la difficulté

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT

Il s'articule comme suit :

- En salle pour la partie théorique
- En milieu naturel pour la mise en situation sur le torrent (2 séances)

MODULE 2 : ENSEIGNEMENT		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éléments de pédagogie	Comment construire et mener une séance	Préparation d'un sujet
Le baptême	Objectifs, public, briefing, articulation	Préparation de la séance
Réalisation d'un baptême	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation
Construire et animer une séance	Le stagiaire prend en charge les élèves	Mise en situation

MISES EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

Les mises en situation pédagogique sont effectuées après la validation des modules 1 et 2 et ouverture du livret pédagogique.

Elles se déroulent au sein de Clubs ou de structures reconnues par la FFESSM.

Elles sont placées sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, les séances pouvant être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré à l'exception des séances d'enseignements qui nécessiteront la présence du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré.

Le stagiaire devra organiser et conduire :

- 6 descentes en encadrement de palanquées en torrent
- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 6 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent (public allant du débutant au nageur préparant le nageur en eau vive niveau 2)
- Suppression des séances d'enseignement pour les titulaires du brevet d'Initiateur Entraîneur Fédéral NAP, les MEF1 NAP et les Encadrants plongée E1, E2, E3 & E4.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, Directeur de formation.

Il compose l'équipe pédagogique.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré intervenant ponctuellement sur ce module désigné par le Délégué de la commission régionale concernée.

La validation des Modules 1 et 2 est faite par le Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} Directeur de la formation.

CONTROLE DES ACQUIS

Pour se présenter à l'examen, le stagiaire doit avoir validé les modules 1 et 2 et terminé son stage pédagogique.

A - GROUPE SECURITE

1. Intervenir sur un nageur sans flotteur en difficulté dans un rapide, puis le ramener à la rive.
2. Assurer le passage d'une palanquée avec et sans corde à la base d'une chute.
3. Avec un nageur à couple, descendre un rapide comportant le franchissement d'un seuil.

Chaque épreuve est notée sur 20. Seuls les candidats ayant obtenus une moyenne minimale de 10 / 20 à chacune de ces épreuves seront admis à présenter les épreuves pédagogiques.

B - GROUPE PEDAGOGIE

1. Réalisation d'un baptême. (coef. 4)
2. Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive 1. (coef. 2)
3. A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe III avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée. (coef. 4)
4. Entretien avec le Jury sur le contenu technique et le déroulement aux épreuves pédagogiques (coef. 2)

Les épreuves 1 à 4 sont notées sur 20.

MONITEUR ENTRAINEUR FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ

Classe V



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dispenser à des nageurs confirmés et expérimentés, des connaissances pédagogiques pour leur permettre d'enseigner la nage en eau vive à un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive Niveau 3.

Apporter une dimension « attractive » aux séances de formation, ainsi que les compétences techniques nécessaires pour assurer les garanties de sécurité des futurs élèves et les connaissances théoriques indispensables à la préparation de nageurs à la compétition.

ORGANISATION

Les stages initiaux et les sessions de Monitorat Entraîneur Fédéral 1^{er} degré peuvent être organisées par les commissions régionales, ou selon, par la commission nationale dans le cas de carence d'instructeur.

Les organisateurs sont tenus de publier les dossiers d'inscriptions, au moins 2 mois avant le début de la formation.

Ces formations peuvent être dispensées par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2^{ème} degré, sous la direction d'un Instructeur (directeur de stage initial).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire du brevet Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- ☞ Être titulaire du RIFA NEV.
- ☞ Fournir le livret pédagogique dûment rempli, remis à l'issue du stage initial, totalisant les 28 séances, dont l'acquisition de chaque contenu est validée.
- ☞ Avoir participé en tant que compétiteur à, au moins :
 - ↪ Un sélectif national de descente.
 - ↪ Et un sélectif national de slalom.
- ☞ Être présenté par le président du club d'appartenance

Le candidat doit déposer auprès de la commission organisatrice, un dossier complet constitué du formulaire d'inscription accompagné des pièces ci-dessus, au moins 1 mois avant le début de la session.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la commission organisatrice ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Formation de la commission organisatrice ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter, Il a en charge :
 - ↪ De contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation
 - ↪ De vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- D'un Instructeur ou Moniteur Entraîneur Fédéral 2^e degré, selon le nombre de candidats, pouvant être assistés d'un ou plusieurs MEF1

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction, excepté le Président de jury qui selon ses prérogatives de cadre technique peut cumuler la fonction de chargé mission formation.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité. Excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 aux épreuves A et B, sans note éliminatoire (inférieure à 6/20).

- ↪ Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet sont validées par le chargé de mission formation.
- ↪ Le brevet est délivré par la Commission organisatrice, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- ↪ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président de jury.

PREROGATIVES

- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Surveillance et organisation de séances en piscine ou en plan d'eau délimité
- Valider les compétences des brevets de nageurs jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 2.
- Valider la qualification animateur Club.
- Enseigner du débutant au Nageur en Eau Vive niveau 3 (classe V maximum).
- Participer aux jurys des brevets Nageur en Eau Vive niveau 3 et Initiateur Entraîneur.
- Être tuteur de stages en situation pour les candidats à l'Initiateur Entraîneur, sous la responsabilité d'un directeur de stage MEF 2.
- Accompagner un MEF 2^{ème} degré lors des évaluations des épreuves pédagogiques « Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré ».
- Enseigner et valider les capacités 1, 2, 3, 4 et 7 dans le cadre de la formation RIFANEV.
- Délivrer une attestation de Sauvetage Mannequin.

Encadrer, accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

- Une palanquée de 15 (quinze) nageurs licenciés maximums à partir de 12 ans sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel.
- Une palanquée de 8 (huit) nageurs licenciés maximums âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.
- Les palanquées ne pourront pas comporter plus de cinq baptêmes.

Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire à minima du brevet de nageur en eau vive niveau 2 :

- ↳ Des baptêmes (5 au plus) sur des rivières de classe III maximum.
- ↳ 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Flotteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
- ↳ Une palanquée, composée au plus, de 6 nageurs non brevetés ou titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 sur des rivières de classe III maximum.
- ↳ Une palanquée composée, au plus, de 5 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des parcours de classe IV maximum.
- Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire du brevet de nageur en eau vive niveau 3 :
 - ↳ Une palanquée composée de 4 nageurs, au plus, titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 2 sur des parcours de classe V maximum.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

PREFORMATION PEDAGOGIQUE	MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	STAGE DE MISE AU POINT			CONTROLE DES ACQUIS
Éléments de pédagogie théoriques et pratiques	Ouverture d'un livret pédagogique (3 ans)	MODULE 1 Entraînement	MODULE 2 Sécurité	MODULE 3 Pédagogie	EXAMEN
3 jours, consécutifs ou non	- 12 séances d'enseignement - 6 séances de baptêmes - 10 exposés théoriques	1 jour	1 jour	3 jours	

1 - PREFORMATION PEDAGOGIQUE

Ce stage de 3 jours, consécutifs ou non (libre choix de l'équipe pédagogiques) est animé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2^{ème} degré sous la direction d'un instructeur et, a pour objectifs, de présenter le cursus et la fonction de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré et de dispenser aux futurs stagiaires pédagogiques les éléments nécessaires pour :

- Prendre en charge la gestion d'une palanquée de nageurs au cours d'une descente en milieu naturel
- Aborder la réalisation d'un baptême
- Élaborer un plan de séance et la conduire sur le torrent
- Préparer et réaliser un exposé théorique

Les titulaires du brevet d'Initiateur Entraîneur Fédéral NEV ou NAP, les MEF1 NAP et les Encadrants plongée E3 & E4 sont dispensés de la préformation pédagogique.

2 - MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Les mises en situation pédagogique ne peuvent être effectuées qu'à l'issue du stage de sensibilisation. Elles se déroulent au sein d'un club ou d'une structure reconnue par la FFESSM, sous la tutelle d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré, mais les séances peuvent être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré, en présence du directeur de stage.

Le stagiaire devra préparer et effectuer :

- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 12 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent, avec un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en eau vive Niveau 3
- 10 exposés théoriques en salle

Allègement pour les MEF1 NAP et les Encadrants plongée E3 & E4

- 3 séances de baptêmes dont, au moins, 1 en torrent.
- Pas de séances d'enseignement.
- 5 exposés théoriques en salle.

3 - LES MODULES

MODULE 1: ENTRAÎNEMENT		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éthique, Citoyenneté, Discrimination, Honorabilité, Dopage.	Information Obligatoire	<u>Non évalué</u>
Diététique sportive, les rations journalières d'entraînement et de récupération	Connaissance des besoins alimentaires en fonction des objectifs.	Évaluation contrôle des acquis.
Préparation et entraînement des nageurs à la compétition	Connaissances élémentaires visant à préparer un nageur à la compétition, âges, plan de travail, préparation physique, technique, tactique et psychologique.	Évaluation contrôle des acquis.
Hygiène sportive	Connaissance des produits interdits dopants et des risques.	Évaluation contrôle des acquis.
Dopage	Information Obligatoire incidence et conséquence	<u>Non évalué</u>

MODULE 2: SECURITE		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Placer un dispositif de sécurité sur un passage sensible (rapide, seuil, enchaînement) intervention avec un gilet longé, auprès d'un nageur.	Placement d'une sécurité couvrant au maximum le passage. Intervention directe sur le nageur en difficulté.	Évaluation contrôle des acquis.
Sortir un nageur en difficulté à la base d'un seuil et le ramener à couple sur la rive	Bonne maîtrise de son flotteur et une saisie ferme du nageur en difficulté, le rassurer, le conseiller et le ramener sur la rive.	Évaluation contrôle des acquis.
Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide et le ramener à couple sur la rive	Maîtriser son flotteur et saisir fermement le nageur en difficulté rassurer conseiller et le ramener sur la rive.	Évaluation contrôle des acquis.
Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide par un lancer de corde	Louer et maîtriser le lancer de la corde de sécurité.	Évaluation contrôle des acquis.

MODULE 3 : PEDAGOGIE		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Encadrement d'une palanquée en qualité d'ouvreur, parcours de classe IV	Explications claires, ordonnées et précises concernant le parcours et les tronçons à franchir. Attentif, communications gestuelles. Esprit de groupe.	Évaluation contrôle des acquis.
Encadrement d'une palanquée en qualité de serre file, parcours classe IV	Capacité d'intervention sur des situations critiques, communications gestuelles. Esprit de groupe.	Évaluation contrôle des acquis.
Séance en milieu naturel	Expliquer, démontrer, apprendre et perfectionner les élèves sur un ou plusieurs exercices d'aisance de Nage en Eau Vive	Évaluation contrôle des acquis.

4 - EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Instructeur, Directeur de formation. Il compose l'équipe pédagogique.

Le stage de préformation pédagogique est encadré par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2^{ème} degré pouvant être assistés de Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1^{er} degré ayant suivi le stage initial du MEF 2.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs entraîneur fédéraux 1^{er} degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneur Fédéraux 1^{er} degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré intervenant ponctuellement sur ce module.

La validation des Modules est faite par le Directeur de la formation.

Le stage pédagogique est effectué sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré qui le validera.

Les séances peuvent être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré en présence du directeur de stage.

5 - CONTROLE DES ACQUIS

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, le candidat devra avoir :

- Obtenue un avis favorable à l'issue des mises en situation pédagogiques.
- Validé les modules 1, 2 et 3

A - EPREUVES THEORIQUES (coef. 5)

- 1 - Épreuve écrite portant sur le cadre réglementaire régissant la nage en eau vive (coef.1)
- 2 - Épreuve écrite sur les notions nécessaires à la préparation des nageurs à la compétition (coef.2)
- 3 - Épreuve écrite sur la connaissance de l'environnement et le milieu de pratique (coef.1)
- 4 - Épreuve écrite sur l'organisation d'une descente (coef.1)

B - EPREUVES PEDAGOGIQUES (coef. 12)

- 1 - Réalisation d'un baptême (coef.2)
- 2 - Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3 (coef.3)
- 3 - A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe IV avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée (coef.2)
- 4 - Exposé théorique :
 - ↪ Le candidat doit développer, devant un groupe d'élèves, un sujet tiré préalablement au sort dans une liste établie par le jury. Il dispose de 15 minutes pour préparer son exposé sans l'aide de document et de 20 minutes pour le développer (coef.3)
- 5 - Entretien avec le jury sur la préparation et l'organisation d'un stage de formation (coef.2)

MONITEUR ENTRAINEUR FÉDÉRAL 2^{ÈME} DEGRÉ

Classe V



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pédagogue et nageur expérimenté, le Moniteur Entraîneur Fédéral 2^e degré est, avant tout, un formateur de cadres. La formation dispensée visera :

- L'approche de la pédagogie au second degré
- L'approfondissement des connaissances théoriques.
- Le perfectionnement des techniques de nage et de sécurité
- Concevoir, réaliser, réguler et animer la formation de cadres.

ORGANISATION

Les formations et les sessions d'examens de Monitorat Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré sont organisées à l'échelon national par la Commission Nationale.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire du :
 - ↳ Brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré depuis au moins 2 ans.
 - ↳ Certificat de Juge Fédéral 2^{ème} degré.
 - ↳ Du RIFA NEV.
- ☞ Avoir effectué, l'année précédant l'examen, un stage Initial de préparation validé par l'équipe pédagogique.
- ☞ Avoir des attestations de participations le jour de l'examen :
 - ↳ Aux jurys d'examen d'un Nageur en Eau Vive niveau 3 et d'un Initiateur Entraîneur.
 - ↳ À l'encadrement de 3 stages (Nageur en Eau Vive niveau 3, Initiateur Entraîneur, MEF 1^{er} degré) dont au moins 1 MEF 1^{er} degré.
 - ☞ Être présenté par le Délégué de la Commission Régionale d'appartenance avec un avis favorable du chargé de mission Régional Formation
 - ☞ Le candidat doit déposer un dossier complet, constitué des pièces ci-dessus et du formulaire d'inscription, auprès de la Commission Nationale.

JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de jury, Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du chargé de mission formation national ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter. Il a en charge :
 - ↳ De contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement « Formation »
 - ↳ De vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- D'au moins un Instructeur pouvant être assisté de Moniteurs Entraîneur Fédéraux 2^{ème} degré.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction, excepté le Président de la Commission Nationale qui selon ses prérogatives de cadre technique peut cumuler la fonction de chargé mission Formation National.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité. Excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de 10.

- ↳ Le brevet est délivré par la Commission Nationale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique.
- ↳ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président de jury.

PREROGATIVES

- Assurer la direction technique des clubs et des bases fédérales de nage en eau vive.
- Assurer la formation des formateurs d'escortes.
- Participer aux jurys des examens du Nageur en Eau Vive niveau 3, Initiateur Entraîneur et du Monitorat Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.
- Valider les compétences des brevets jusqu'au Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- Valider la qualification d'animateur Club.
- Diriger une équipe pédagogique pour l'attribution du Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- Représenter, à la demande du Délégué de région le chargé de mission Formation régional dans certains jurys d'examen.
- Juger en double avec un Instructeur les épreuves du Monitorat Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré.
- Être tuteur de stages pédagogiques pour les candidats à l'Initiateur Entraîneur et au Monitorat Entraîneur Fédéral 1^{er} degré et valider les séances pédagogiques sur le livret de formation.
- Directeur de formation d'équipe pédagogique d'Initiateur Entraîneur.
- Encadrer des stages de préformation pédagogique de Moniteur Entraîneur Fédéral 1^{er} degré.

CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

STAGE INITIAL 2 jours consécutifs	STAGE FINAL 5 jours consécutifs	EXAMEN 2 jours
MEFI depuis au moins 2 ans	1 an après le stage « initial » Il précède obligatoirement l'examen	Épreuves théoriques Épreuves pratiques Épreuves pédagogiques

1- DESCRIPTION DES ÉPREUVES

STAGE INITIAL : 2 jours		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Définition des axes, des connaissances et des motivations nécessaires à la préparation d'examen de Monitorat Entraîneur Fédéral 2 ^{ème} degré.	Anatomie, physiologie du nageur, préparation des nageurs à la compétition, réglementation NEV, connaissance théorique, techniques individuelles et de sauvetages. Mener, démontrer, exposer des séances d'enseignement.	Non évalué

STAGE FINAL : 5 JOURS CONSECUTIFS**2 - CONNAISSANCES THEORIQUES**

A - ÉPREUVES THEORIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Éthique, Citoyenneté, Discrimination, Honorabilité, Dopage.	Information Obligatoire	Non évalué
Anatomie et physiologie appliquée à la Nage en Eau Vive	Connaissance du corps humain, fonctionnements système nerveux, musculaire, respiratoire, circulation, digestif.	Évaluation contrôle des acquis.
Connaissance et prévention des accidents spécifiques à la Nage en Eau Vive	Les risques et conduites à tenir	Évaluation contrôle des acquis.
Dopage	Information Obligatoire incidence et conséquence	Évaluation contrôle des acquis.
Préparation à la compétition	Plan d'entraînement, diététique sportive, hygiène et soins du sportif, nos besoins énergétiques	Évaluation contrôle des acquis.
Connaissances théoriques relatives à la Nage en Eau Vive	Définitions, les dangers, lexique, le matériel, les régimes, communication, sécurité, les pratiquants. Les classes de rivières.	Évaluation contrôle des acquis.
Règlements et étymologie de la Nage en Eau Vive	Connaissance de l'histoire de la Nage en Eau Vive et de sa réglementation.	Évaluation contrôle des acquis.

Techniques de reconnaissance	Recherche d'informations littéraire, informatique, téléphonique, humaines. Pédestres, navigation.	Évaluation contrôle des acquis.
------------------------------	---	---------------------------------

3 – CONNAISSANCES PRATIQUES

B - EPREUVES PRATIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Pratique Nage en Eau Vive	Maîtrise de techniques individuelles sur un parcours de classe IV minimum.	Évaluation contrôle des acquis.
Sauvetage	Intervention dans un rapide et dans un rappel.	Évaluation contrôle des acquis.
Sécurité	Mettre en place un dispositif de sécurité. Utilisation de la corde de sécurité, lancé, encordé, dégagement pendulaire.	Évaluation contrôle des acquis.

4 – CONNAISSANCES PEDAGOGIQUES

C - EPREUVES PEDAGOGIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Construire un acte pédagogique	Définir des objectifs de formation. Construction d'un objectif proche. Définition de critères d'évaluation. Fixer les conditions de réalisation. Établir une progression d'enseignement.	Connaître les éléments à prendre en compte pour construire un pédagogique.
Être capable de choisir des outils, moyens pédagogiques	Utilisation de moyens pédagogiques en fonction de la séance, du site et niveau des élèves.	Apprentissage de l'utilisation de tous les moyens disponibles (tableau, planches, photocopies, vidéo, rétroprojecteurs, informatique, etc)
Être capable d'animer un groupe	Accueil Technique d'animation de groupe. Techniques de communication. Outils de communication. Gestion du temps.	
Être capable d'évaluer	Différentes formes d'évaluation.	
Sur le terrain, être capable de construire une séance, un thème, une séquence	Savoir développer une logique et une cohérence pédagogique sur un thème.	
Être capable d'élaborer une progression	Étude de la progressivité dans l'enseignement d'une technique ou d'une séquence théorique. Méthodologie de la préparation, de la conduite et de l'évaluation d'une leçon.	
Être capable d'enseigner à tout public	Prendre en compte le niveau initial et les particularités des élèves. Savoir limiter le contenu de son enseignement au niveau requis pour la formation. Savoir dispenser un enseignement théorique nécessaire à la pratique de l'activité.	Adaptation à différents milieux. Reconnaître les difficultés des élèves et proposer des exercices correctifs adaptés.

5 - EXAMEN : 2 JOURS CONSECUTIFS**A - ÉPREUVES THEORIQUES (coef. 9)**

- 1 - Une épreuve écrite d'anatomie et de physiologie appliquée à la Nage en Eau Vive (coef.2)
- 2 - Une épreuve écrite sur les connaissances théoriques relatives à la Nage en eau vive (coef.2)
- 3 - Une épreuve écrite sur les connaissances nécessaires à la préparation des nageurs à la compétition (coef.2)
- 4 - Une épreuve écrite sur la réglementation et l'histoire de la Nage en Eau Vive (coef.1)
- 5 - Une épreuve écrite sur les techniques de reconnaissance (coef.2)

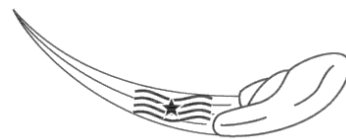
B - ÉPREUVES PRATIQUES (coef. 10)

- 1 - Évaluation de la technique individuelle sur un parcours de 4 à 5 km de classe IV minimum (coef.4)
- 2 - Sauvetage (coef.3). Le candidat devra intervenir sur un nageur en difficulté :
 - Dans un rapide après la perte de son flotteur
 - Dans un rappel
- 3 - Sécurité (coef.3)
 - Après analyse d'un rapide, mettre en place un dispositif permettant de sécuriser son franchissement
 - Après analyse d'un seuil à rappel, mettre en place un dispositif permettant de sécuriser son franchissement
 - Démonstration de l'utilisation de la corde de sécurité dans diverses configurations

C - ÉPREUVES PEDAGOGIQUES (coef. 8)

- 1 - Enseigner à de futurs moniteurs, la façon de mener une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3 (coef.3)
- 2 - Démontrer à de futurs Moniteurs Entraîneurs, la façon d'exposer un sujet précis sur la Nage en Eau Vive, en s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3. Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son exposé, sans document (coef.3)
- 3 - S'entretenir avec le jury sur la conception, la préparation et l'organisation d'un stage ou d'un cycle de formation de cadre. Le thème de cet entretien est précisé au candidat par le jury (coef.2)

INSTRUCTEUR NATIONAL



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'assurer l'évolution technique et pédagogique de la Nage en Eau Vive.

ORGANISATION

Le titre d'Instructeur National est attribué sous l'égide du Comité Directeur National sur proposition de la Commission Nationale.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire d'un monitorat fédéral 2^{ème} degré depuis au moins deux années et avoir participé à des formations techniques de nageurs et de cadres.
- ☞ Au cours des trois années précédant le dépôt de candidature avoir :
 - ↔ Diriger deux stages « Initial de mise au point » de cadre technique Moniteur Entraîneur Fédéral.
 - ↔ Participer à l'encadrement de deux stages ainsi qu'à deux jurys d'examens de Moniteur Entraîneur Fédéral.
- ☞ Être proposé à la Commission Nationale Instructeur National stagiaire par le Collège des Instructeurs Nationaux.
- ☞ Être parrainé par un Instructeur National en activité.
- ☞ Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de jury, délégué du collège d'instructeurs nationaux.
- Du Président de la Commission Nationale ou de son représentant,
- Du chargé de mission National Formation ou de son représentant (Instructeur National),
- De l'Instructeur National responsable de la formation du candidat,

Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction, sauf le délégué du collège des instructeurs nationaux qui peut être parrain dans la formation du candidat.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

DELIVRANCE DU TITRE

Pour être reçu, le candidat doit :

- ↔ Avoir un rapport de fin de stage pratique favorable.
- ↔ Être admissible à l'oral.
- ↔ Obtenir une note d'au moins 12/20 lors de la soutenance du mémoire.
- ↔ Le dossier doit être entériné par le Collège d'Instructeur National.
- ↔ La nomination définitive est entérinée par le Comité Directeur National FFESSM, sur proposition du Président de la Commission Nationale
- ↔ Le Président de la Commission Nationale a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné.

PREROGATIVES

- Sur proposition du collège d'Instructeur National, être nommé à la fonction de Chargé mission Formation.
- Représenter le Chargé mission National Formation à la demande du Président de la commission national avec avis favorable du collège d'Instructeurs.
- Assurer la direction des stages de Monitorat Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré après avis du Chargé mission National Formation.
- Assurer l'évolution technique et pédagogique de la Nage en Eau Vive au sein du collège des Instructeurs.

DUREE / RENOUVELLEMENT

Le titre d'Instructeur a une durée de validité de 3 ans. Pour les membres actifs, ce titre sera renouvelé sur proposition du Président du Collège des Instructeurs, auprès de la Commission Nationale.

COURS ET CONTENU DE LA FORMATION

1 - STAGE PRATIQUE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Il doit participer à la conception, à l'organisation et à l'encadrement d'un stage de Moniteur Entraîneur Fédéral et à l'examen.	Définir et expliquer selon les différents niveaux techniques de nageurs et de cadres, animer des séances pédagogiques théoriques et pratiques.	Son sens de l'organisation, sa participation et l'engagement du cadre de haut niveau permettront d'évaluer ses capacités.

2 - MEMOIRE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Le candidat devra soutenir un mémoire sur la Nage en Eau Vive, dont le sujet lui appartient, il dispose d'une année pour mener à bien ses travaux.	Sujets variables selon la convenance du candidat.	Un exemplaire du mémoire sera adressé à chaque membre du jury qui devra déterminer, après lecture du manuscrit, si le candidat est admissible à l'épreuve orale.

Après lecture du mémoire par les membres du jury, ces derniers devront déterminer si le candidat est admissible à l'épreuve orale. Dans l'affirmative, l'Instructeur National stagiaire recevra une convocation pour une soutenance du document qui se déroulera en deux parties :

- Un exposé préliminaire
- Un entretien avec le Jury

ATTESTATION RIFA NEV**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à prévenir l'intégralité physique d'une victime d'accident de Nage en Eau Vive avant sa prise en charge par les services de secours.

ORGANISATION

La délivrance de la compétence « Réactions et Interventions Face aux Accidents Subaquatiques spécialité Nage en Eau Vive » relève de la Commission Nationale de Nage en Eau Vive (CDN du 14 juin 2009)

Nonobstant les conditions usuelles de délivrance de la compétence RIFANEV à l'échelon club, les Commissions régionales peuvent s'entourer d'une équipe régionale d'animation, en vue de la formation puis de la délivrance de la compétence RIFANEV.

Cette équipe doit privilégier les compétences suivantes :

- Compétences dans le domaine du secourisme,
- Compétences pédagogiques adaptées,
- Expérience de terrain : formateur de secouristes, moniteur, médecin fédéral, etc...
-

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✂ L'âge minimum requis est de 16 ans.
 - ✂ Être titulaire à minima du Nageur niveau 1.
 - ✂ Les acquis peuvent être validés en une ou plusieurs séances.
 - ✂ En ce qui concerne les capacités numérotées 4, 5 et 6, le volume horaire global de formation alloué doit être au minimum de 8 heures.
- Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

EXIGIBILITE

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'exigibilité de la compétence RIFA Spécialité Nage en Eau Vive pour se présenter aux différents brevets fédéraux de nage en eau vive.

Les conditions spécifiques sont fixées et précisées dans les conditions d'inscription, dûment décrites dans le manuel de formation technique.

NIVEAU NAGEUR	EXIGIBILITE
Nageur en Eau Vive Niveau 1	Facultatif
Nageur en Eau Vive Niveau 2	Facultatif / Obligatoire palanquée Autonome
Nageur en Eau Vive Niveau 3	Obligatoire
Initiateur Entraîneur NEV	Obligatoire
Moniteur Entraîneur Fédéral 1 ^{er} degré	Obligatoire
Moniteur Entraîneur Fédéral 2 ^e degré	Obligatoire

La FFESSM conseille à tous les titulaires de la compétence RIFANEV de maintenir opérationnel leur savoir faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

TABLEAU DES CAPACITES		
Connaissances / savoir-faire / savoir être	Commentaires / difficultés	Critères de réalisation
1] Communication entre nageurs lors d'un accident de nage en eau vive.	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident.	Rapidité d'intervention et prise en charge de l'accidenté.
2] Mise en sécurité de l'accidenté.	Réaliser une technique de tractage puis de hissage sûre et adaptée à la situation, pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales.	Maîtrise du tractage, maîtrise du hissage, mise en sûreté de l'accidenté.
3] Mise en sécurité de la palanquée.	Vérifier la composition de la palanquée, et assurer le regroupement du matériel de celle-ci.	Maîtrise de la gestion de la palanquée.
4] Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants.	Maîtriser la gestion de crise.
5] Prise en compte des plaintes et malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales.	Reconnaissance des signes liés aux accidents de nage et surveillance.	Le nageur doit rassurer, interroger et recueillir les plaintes et l'état de la victime. Il doit surveiller l'évolution de l'état de la victime (*).
6] Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accident, dont : - Ranimation cardio-pulmonaire (RCP) - Inhalation - Insufflation O ₂ à 100% à 15 litres par minute - Conduite à tenir lors des traumatismes	Application des techniques (*)
7] Appel aux secours. Passation des informations aux urgences et suivi.	Adaptation des procédures d'appel aux conditions de pratique de l'activité.	Transmission auprès des organismes de secours adaptés des éléments concernant la victime et la situation de l'accident.

(*) : Les référentiels nationaux de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile relatifs aux techniques de premiers secours sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/>

La mise en place de la formation, essentiellement pratique, puis de l'évaluation de cette compétence, pourra être faite en milieu naturel et/ou piscine. Elle sera effectuée à partir de démonstration, de l'apprentissage des gestes et de mise en situations d'accidents simulés.

VALIDATION ET DELIVRANCE DE LA COMPETENCE

- Les capacités 1, 2, et 3 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur MEF1 Nage en Eau Vive licencié à la FFESSM sur des rivières de classe III et IV maximum.
- Les capacités 5 et 6 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :
 - Un enseignant au minimum Initiateur (toutes discipline) et titulaire du PSC1 (ou diplôme équivalent) et de la compétence ANTEOR,
 - Un moniteur national de premiers secours ou moniteur SST licenciés à la FFESSM, titulaires de la compétence ANTEOR,
 - Un médecin fédéral.
- Les capacités 4 et 7 de la compétence sont enseignées, attestées et validées indistinctement par l'un ou l'autre des évaluateurs susnommés (paragraphes a & b).

L'acquisition de cette compétence est matérialisée par une carte plastique. L'enregistrement se fait sous la responsabilité du président de club, sur l'interface "club" du site des brevets et certifications. La carte est envoyée directement au récipiendaire et facturée au club, au tarif en vigueur, par le comité Régional.

La délivrance de cette attestation de compétence engage la responsabilité du ou des formateurs qui certifient qu'ils ont eux-mêmes constaté les aptitudes du candidat telles que définies dans les contenus de formation de ce module.

ATTESTATION DE SAUVETAGE

MANNEQUIN

Effectuer un parcours de 100 mètres équipé de palmes, masque et tuba.

A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 seconds minimums en déplacement.

Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent et le remorquer sur une distance de 100 mètres.

1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués : pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin.

La prise et la tenue du mannequin se doivent d'être applicables à une victime réelle : le mannequin devra être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos. Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat.

NOTA :

Un mannequin règlementaire adulte et homologué type « FFSS », agréé par la Jeunesse et Sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Temps total de l'épreuve :

↪ Égal ou inférieur à 4'30"	: 12 points
↪ De 4'31" à 5'00"	: 11 points
↪ De 5'01" à 5'30"	: 10 points
↪ De 5'31" à 6'00"	: 9 points
↪ De 6'01" à 6'30"	: 8 points
↪ De 6'31" à 7'00"	: 7 points
↪ De 7'01" à 8'00"	: 6 points
↪ De 8'01" à 8'30"	: 5 points
↪ Supérieure à 8 minutes	: ELIMINE

NOTA :

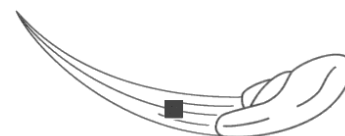
- Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est ELIMINATOIRE.
- Le mannequin, voies respiratoires immergées, entraînant un danger pour « la victime » : ÉLIMINATOIRE

JURY

Ce test peut être effectué par :

- Un Moniteur Entraîneur Fédéral de nage en eau vive.
- Un Moniteur Fédéral de plongée.
- Ou un BEES option plongée licencié à la FFESSM.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité,

JUGE FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ DE SLALOM**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 1^{er} degré Slalom, doit permettre au futur candidat de juger et valider le franchissement des portes, lors d'une compétition de slalom et de faire preuve d'une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.

ORGANISATION

La formation de Juge Fédéral 1^{er} degré Slalom est organisée à l'échelle de la Commission Nationale ou Régionale.

Le brevet est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

📁 L'âge minimum requis est de 16 ans.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la Commission organisatrice, ou de son représentant.
- Du chargé de mission Compétition ou d'un Juge Fédéral 2^{ème} degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2^{ème} degré en fonction du nombre de candidats.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- Le brevet est délivré par la commission organisatrice, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le délégué de la commission organisatrice.

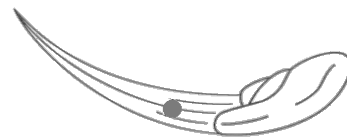
PREROGATIVES

- Juger et valider le franchissement des portes lors d'une compétition de slalom.
- Conserver la souveraineté du jugement exercé.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 - CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Règlements compétition de slalom - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements liés à l'épreuve de slalom.	Épreuve écrite portant sur 20 questions.
Franchissement des portes de slalom en fonction des couleurs : vertes ou rouges - (coef.2)	Le candidat doit être capable d'expliquer oralement le sens de franchissement et le non franchissement des portes, ainsi que les éventuelles pénalités.	Épreuve orale. Aptitude de candidat à donner des explications claires et précises.
Les prérogatives d'un Juge Fédéral 1 ^{er} degré de slalom - (coef.1)		Épreuve orale.
Information et sensibilisation aux gestes de premiers secours (1 heure)	Le candidat doit connaître la conduite à tenir en cas d'accident de nage en eau vive.	Non évalué

COMPÉTENCE 2 - PRATIQUE - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Savoir juger et valider le franchissement des portes d'un slalom - (coef.5)	Juger plusieurs passages de portes, avec différents types de franchissements.	Mise en situation pratique de juge, sur un parcours de slalom. Le formateur doit veiller à la pertinence du jugement.



JUGE FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ DE NAGE ACROBATIQUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 1^{er} degré de Nage Acrobatique, doit permettre au futur candidat de juger, évaluer et valider une prestation de Nage Acrobatique, lors d'une compétition et de faire preuve d'une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.

ORGANISATION

La formation de Juge Fédéral 1^{er} degré de Nage Acrobatique est organisée à l'échelle de la Commission Nationale ou Régionale.
Le brevet est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

📁 L'âge minimum requis est de 16 ans.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la Commission organisatrice, ou de son représentant.
- Du chargé de mission Compétition ou d'un juge fédéral 2^{ème} degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2^{ème} degré en fonction du nombre de candidats.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- Le brevet est délivré par la commission organisatrice, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le délégué de la commission organisatrice.

PREROGATIVES

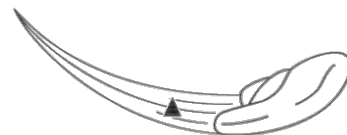
- Juger et valider les figures acrobatiques.
- Conserver la souveraineté du jugement exercé.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 - CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Règlements compétition sur la nage acrobatique - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements liés à cette épreuve.	Épreuve écrite portant sur 20 questions.
Connaissance des figures de nage acrobatique - (coef.2)	Explication orale les différentes figures ainsi que de leurs cotations.	Épreuve orale. Aptitude de candidat à donner des explications claires et précises.
Les prérogatives d'un Juge Fédéral 1 ^{er} degré de Nage Acrobatique - (coef.1)	Explication des prérogatives.	Épreuve orale.
Information et sensibilisation aux gestes de premiers secours (1 heure)	Le candidat doit connaître la conduite à tenir en cas d'accident de nage en eau vive.	Non évalué

COMPÉTENCE 2 - PRATIQUE - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Savoir juger, évaluer et valider les différentes figures - (coef.5)	Juger plusieurs figures.	Mise en situation pratique de juge Le formateur doit veiller à la pertinence du jugement.

JUGE FÉDÉRAL 2^{ÈME} DEGRÉ



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 2^{ème} degré, doit permettre au futur candidat de :

- Être directeur de course
- Être nommé et représenter le chargé de mission Compétition.
- Former les Escortes.
- Tracer un parcours de slalom
- Former des Juges Fédéraux 1^{er} degré de Slalom ou de Nage Acrobatique.
- Participer à un jury d'examen de Juge Fédéral 2^{ème} degré.
- Établir les procès-verbaux lors de compétitions.
- Exercer le rôle de Juge Arbitre.
- Utiliser et expliquer les fonctionnements des différents matériels (ex : Horloge, chronomètre, talkie-walkie)

ORGANISATION

La formation de Juge Fédéral 2^{ème} degré est organisée à l'échelle de la Commission Nationale. Le brevet est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être âgé de 18 ans révolus le jour de l'examen.
- ☞ Être titulaire du Nageur en Eau Vive niveau 2.
- ☞ Être titulaire du RIFANEV
- ☞ Être titulaire des brevets de Juge Fédéral 1^{er} degré Slalom et/ou Nage Acrobatique attester avoir participé au minimum à 3 jugements de slalom.
- ☞ Avoir participé en tant que compétiteur à, au moins :
 - ↳ Un sélectif national de descente.
 - ↳ Un sélectif national de slalom.
- ☞ Être présenté par son club d'appartenance.
- ☞ Remplir le formulaire d'inscription, signé par le président de son club.
- ☞ Déposer le dossier auprès de la Commission Nationale.

JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- D'un instructeur national mandaté par la commission.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2^{ème} degré en fonction du nombre de candidats.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de 10/20 respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- ↳ Le brevet est délivré par la Commission nationale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- ↳ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le Président de jury.

PREROGATIVES

- Être directeur de course
- Représenter le chargé de mission Compétition
- Tracer un parcours de slalom
- Former des Juges Fédéraux 1^{er} degré de Slalom ou de Nage Acrobatique.
- Participer à un jury d'examen de Juge Fédéral 2^{ème} degré.
- Établir les procès-verbaux lors de compétitions.
- Exercer le rôle de Juge Arbitre.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 - CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 8)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Règlements Fédéraux - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements FFESSM et ceux liés à la NEV	<u>Épreuve écrite</u> portant sur 30 questions.
Connaissance cahier des charges liées à une compétition - (coef.2)	Connaissance des démarches administratives et techniques pour l'organisation d'une compétition.	<u>Épreuve orale.</u> Aptitude du candidat à donner des explications claires et précises.
Prérogatives d'un Juge Fédéral 2 ^{ème} degré - (coef.1)	Explication des prérogatives.	<u>Épreuve orale.</u>
Chronométrage - (coef.2)	Mise en place chronométrage appartenant à diverses compétitions.	<u>Épreuve écrite</u> portant sur 10 questions.
Programme informatique Compétition - (coef.1)	Connaissance des saisies informatique et lecture des documents de saisies.	<u>Épreuve orale.</u>
Rôle de l'Escorte	Respecter les procédures d'un contrôle antidopage	<u>Épreuve orale.</u>

COMPETENCE 2 - PRATIQUE - (coef. 6)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Connaissance du terrain - (coef.2)	Connaissance du milieu et reconnaissance du parcours	<u>Épreuve écrite.</u> Maîtrise de la lecture du torrent ou du bassin.
Tracer un parcours de slalom ou d'une épreuve de nage acrobatique - (coef.2)	Découpage en zones et mise en place des juges	<u>Épreuve orale.</u> Mise en situation, aptitude à mettre en place des zones de jugement.
Franchissement des portes de slalom et cotation des figures de nage acrobatique - (coef.2)	Explication sur le franchissement des portes de slalom et sur la cotation des figures de nage acrobatique	<u>Épreuve orale.</u> Les formateurs doivent s'assurer de la parfaite connaissance du candidat dans ce domaine.

COMPETENCE 3 - PEDAGOGIE		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Pédagogie appliquée - (coef.3)	Être capable d'expliquer aux juges le franchissement des portes en slalom et la cotation des figures de Nage Acrobatique. Connaître et définir les consignes à donner aux juges lors des épreuves.	Les formateurs doivent s'assurer que la pédagogie du candidat permet aux juges une parfaite compréhension. Le candidat doit énumérer toutes les consignes et recommandations.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



FFESSM

IMMERSION & EMOTION

24 Quai de Rive-Neuve
13284 Marseille Cedex 07
Tél : 04 91 33 99 31

www.ffessm.fr
<https://eauvive.ffessm.fr>